



16ème législature

Question N° : 403	De M. Frédéric Maillot (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Réunion)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Déclassification des documents de l'affaire Sankara	Analyse > Déclassification des documents de l'affaire Sankara.
Question publiée au JO le : 21/11/2023 Réponse publiée au JO le : 29/11/2023 page : 10590		

Texte de la question

M. Frédéric Maillot attire l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'affaire Sankara.

Texte de la réponse

AFFAIRE SANKARA

M. le président. La parole est à M. Frédéric Maillot, pour exposer sa question, n° 403, relative à l'affaire Sankara.

M. Frédéric Maillot. Leader du panafricanisme, précurseur du combat féministe, avocat du patriotisme économique africain, refusant jusqu'au dernier souffle de devenir la marionnette de l'Occident, clamant que son Afrique n'aurait aucune dette, modèle, père spirituel, inspirateur de la lutte pour l'émancipation des peuples colonisés : tel était Thomas Sankara, président du Burkina Faso, le « pays des hommes intègres », et l'un des plus grands chefs d'État qu'ait connus l'Afrique. Son opposition au néocolonialisme, au capitalisme et à l'impérialisme qui continuent de gangréner le continent lui a coûté la vie.

En 2017, lors de son déplacement au Burkina Faso, notre président, Emmanuel Macron, promettait que « tous les documents produits par les administrations françaises pendant le régime de Sankara et après son assassinat » et couverts par le secret défense seraient déclassifiés afin d'être « consultés en réponse aux demandes de la justice burkinabée ».

Si dette il y a, c'est celle de la transparence au sujet de cet assassinat. L'État ayant déclassifié des documents classés « confidentiel défense », pourquoi ceux classés « secret défense » n'ont-ils pas été restitués ? Par ailleurs, lors du procès des assassins, plusieurs témoins ont raconté avoir vu des Français retirer du matériel d'écoute placé par les services de sécurité intérieure burkinabés au lendemain de la mort du président Sankara : pourquoi ces écoutes n'ont-elles pas été transmises aux autorités du Burkina Faso ? François Mitterrand disait de Thomas Sankara : « C'est vrai, il vous titille, il pose des questions... Avec lui, il n'est pas facile de dormir en paix : il ne vous laisse pas la conscience tranquille ! » Serait-ce toujours le cas ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)



M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger.

M. Olivier Becht, ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger. En réponse aux demandes de la justice burkinabée, le Président de la République s'est en effet engagé en novembre 2017, à l'occasion de son déplacement à Ouagadougou, à déclassifier et à transmettre les archives françaises relatives à l'assassinat de Thomas Sankara, archives détenues par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et par celui des armées.

M. Jean-Paul Lecoq. Cela fait six ans !

M. Olivier Becht, ministre délégué. Entamée en octobre 2018, cette opération s'est achevée le 17 avril 2021 par la remise aux autorités burkinabées du dernier lot de documents. La France a donc tenu la promesse du président Macron de transmettre « tous les documents produits par les administrations françaises pendant le régime de Sankara et après son assassinat ».